

Pour vous renseigner davantage
ou obtenir une soumission :

1 866 606-3362

Assurance voyage MEDOC^{MD}

Ou visitez :

Johnson.ca/MEDOC

JOHNSON 
ASSURANCE

Johnson Assurance est un nom commercial de Johnson Inc. (« Johnson » ou « JI »), un intermédiaire d'assurance agréé qui fait affaire sous le nom de Services d'assurance Johnson en Colombie-Britannique et Johnson Inc. au Manitoba. MEDOC^{MD} est une marque de commerce déposée de JI. L'assurance voyage MEDOC^{MD} est souscrite auprès de la Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (« RSA ») et administrée par JI. Le régime d'assurance maladie provincial ou territorial pertinent doit être en vigueur. L'assistance voyage est fournie par Gestion Global Excel inc. Les critères d'admissibilité, les modalités, les conditions, les restrictions, les frais supplémentaires et les exclusions qui s'appliquent aux garanties décrites sont précisés dans la police d'assurance et peuvent varier selon la province ou le territoire. Le libellé de la police d'assurance prévaut. JI et la RSA sont des filiales apparentées. ¹ Selon une comparaison entre le Régime de base MEDOC 17-jours et MEDOC 35-jours et les régimes pour voyages uniques offrant des garanties comparables. ² Certaines garanties ne s'appliquent pas dans votre province ou territoire de résidence. ³ Dans la mesure du possible, la facturation directe des frais de soins médicaux d'urgence admissibles est incluse lorsque vous téléphonez au Centre d'assistance pour demandes de règlement MEDOC^{MD} pour signaler la situation d'urgence et que le fournisseur de services médicaux accepte de facturer directement le Centre d'assistance pour demandes de règlement MEDOC^{MD}. Reportez-vous au libellé de votre police d'assurance pour vous renseigner davantage sur l'assistance de paiement. ⁴ Si votre assurance est déjà en vigueur, la garantie Annulation de voyage s'applique à compter du jour de la réservation de votre voyage. Lorsqu'un voyage est réservé avant que la garantie Annulation de voyage entre en vigueur, l'assurance pour ce voyage s'appliquera à compter de la date à laquelle la prime d'assurance est payée et la police d'assurance est émise. Les garanties d'assurance Annulation, Interruption et Retard de voyage ne s'appliquent qu'aux réservations de voyage faites avant la date de départ. Une clause de stabilité médicale de 90 jours s'applique aux affections médicales antérieures. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.



Économies

**UNE ASSURANCE
VOYAGE DANS
LES BAGAGES
ET PRÊTE À
PARTIR.**

**Des économies
et des avantages en
matière d'assurances
voyage**

JOHNSON 
ASSURANCE

ASSURANCE VOYAGE



Grâce à l'assurance voyage MEDOC^{MD}, vous bénéficiez d'un régime d'assurance voyage qui propose une protection étendue à longueur d'année et qui couvre maintenant les situations admissibles liées à la COVID-19. Vous profiterez d'une protection multivoyage offerte à un prix souvent inférieur à celui de l'achat d'une assurance pour un seul voyage¹.

Votre régime d'assurance vous offrira :

- Un nombre illimité de voyages hors Canada, d'une durée maximale de 17 jours ou 35 jours (ou moins) chacun.
- Un nombre illimité de voyages à l'intérieur du Canada, peu importe la durée².
- Des garanties pour soins médicaux d'urgence jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars par personne assurée, par voyage³.
- Des garanties allant jusqu'à 8 000 \$ en cas d'annulation, d'interruption et de retard de voyage⁴.
- Protection pour les bagages qui vous couvrent jusqu'à 1 500\$ par personne assurée (jusqu'à 3 000 \$ pour toutes les personnes assurées combinées.)
- L'assurance peut être souscrite indépendamment de l'âge ou de l'état de santé⁵.
- Protection familiale pour votre conjoint(e) et vos enfants à la charge.

Primes annuelles*

Les prix ci-dessous sont affichés avec le meilleur tarif possible selon certains critères de santé. Ils sont affichés pour une période d'assurance de 12 mois, soit de septembre 2023 à août 2024. La prime d'assurance est calculée au prorata selon la date à laquelle l'assurance est souscrite.

Primes – Option Santé Optimale		
PRIME INDIVIDUELLE (Pour la prime familiale il faut doubler le montant)		
Age	Plan 17- jours	Plan 35- jours
0-39	97 \$	105 \$
40-49	126 \$	145 \$
50-54	145 \$	159 \$
55-59	176 \$	195 \$
60-64	201 \$	224 \$
65-69	236 \$	260 \$
70-75	496 \$	550 \$
76-80	861 \$	959 \$
81+	1 679 \$	1 867 \$

Un Régime complémentaire est également offert pour les voyages hors Canada d'une durée de plus de 35 jours consécutifs. Communiquez avec nous pour vous renseigner davantage sur les voyages prolongés.

*Taxes de vente applicable selon votre province.

Pour vous renseigner davantage ou obtenir une soumission :

1 866 606-3362 Assurance voyage MEDOC^{MD}

Ou visitez : **Johnson.ca/MEDOC**

JOHNSON 
ASSURANCE